

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... \$1.35

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUÉBEC

SAMEDI 4 AVRIL 1896

LA NOUVELLE-FRANCE

(De la Revue du Monde Catholique,
1er février 1896)

(Suite)

Albanel et ses compagnons accomplirent assez heureusement la mission dont ils avaient été chargés, et rentrèrent à Québec "après un voyage de 200 portages et de 400 rapides". On sait que le seul moyen, surtout pour les Européens, de traverser les inextricables forêts qui couvraient tous ces pays, c'était de remonter le cours des rivières et des fleuves sur des pirogues légères que les sauvages conduisaient avec une audace et une habileté merveilleuses. Mais très souvent on était arrêté par des rapides tellement impétueux qu'il fallait mettre pied à terre et transporter, à force de bras, bagages et pirogues pendant des lieues entières.

Le jésuite Albanel avait reçu de Dieu lui-même une mission plus impérieuse que celle dont l'avait investi l'intendant Talon.

Afin de la remplir jusqu'au bout, il repartit seul, l'année suivante, pour la baie d'Hudson. Son projet était de séjourner plus longuement au milieu des sauvages, de les instruire, d'en faire des chrétiens. Mais les Anglais avertis des premiers exploits du jésuite, étaient sur leurs gardes et épiaient son retour. Ils se saisirent de sa personne, sans aucun motif légitime, la guerre n'était point déclarée entre la colonie canadienne et l'Etat de New-York. Cela ne les empêcha point de le garder prisonnier deux années entières.

Très heureusement les confrères d'Albanel étaient là pour continuer son œuvre religieuse et patriotique.

Lorsque les Anglais devinrent plus audacieux encore, et que le brave Iberville fut envoyé pour châtier leur insolence, ce sont des jésuites qui accompagnèrent ce marin à travers les étonnantes péripéties de son héroïque carrière.

V

Le R. P. de Rochemonteix ne se contente pas de nous raconter les exploits, en quelque sorte extérieurs, des missionnaires, leurs voyages d'exploration et de découverte, leurs relations avec les sauvages ; il nous introduit dans l'intime de leur vie ; il expose avec une sincérité parfaite leur situation parfois gênée, très difficile, au sein même de la colonie. Il y a telles pages de cette histoire qui n'offrent point précisément des su-

jets d'édification. On y voit aux prises des passions assez mesquines, assez misérables, qui entravèrent certainement l'œuvre de l'évangélisation et même la consolidation et les progrès de l'établissement colonial. Quelques-uns en voudront peut-être au R. P. de Rochemonteix d'étaler assez au long ces petites et grandes misères. Mais l'histoire, lorsqu'elle veut être complète, a de ces exigences. Pour nous apprendre à éviter les fautes commises par les générations antérieures, ne faut-il pas qu'elle nous les raconte ?

Le gouvernement de Richelieu et de Louis XIII, ni celui de Louis XIV, n'avaient la haine du cléricisme qui anime aujourd'hui les hommes du pouvoir. Le régent lui-même n'eût pas envoyé un renégat sectaire pour nous représenter à Madagascar, où nos plus redoutables ennemis ne sont pas les Hovas, mais les émissaires politico-religieux des sociétés bibliques. Richelieu et Louis XIV se préoccupaient de la question religieuse, tout autant que de la question coloniale au Canada. Ils savaient que les deux étaient conjointes et tellement entrelacées, qu'il nous eût été dangereux autant qu'inutile d'essayer de les séparer. Ils donnaient des ordres en conséquence.

Mais les gouverneurs de Québec, à qui en était confiée l'exécution, étaient bien loin ; leurs dispositions n'étaient pas aussi bienveillantes que celles de leurs maîtres, et ils le faisaient parfois rudement sentir aux jésuites. Nous voyon passer là deux reprises un de Frontenac qui, avec un talent administratif confinant au génie, avec une rare bravoure et une tenacité non moins grande, avait de bien vilains défauts. Il se montra, surtout dans son premier gouvernement, capricieux et fantasque, très arrogant et très jaloux de son autorité qu'il croit sans limite et toujours menacée.

Ajoutons que son chef hiérarchique, le grand ministre Colbert, n'était point l'ennemi des jésuites ; il appréciait même leurs talents et leur activité, et rendait hommages à leurs intentions excellentes. Mais, imbu de l'esprit gallican, il avait peur, lui aussi, de leur influence, et craignait sans cesse que le spiritual n'empiâtât sur le temporel. Il eut le tort de le faire connaître à son subordonné. Certes, le gallicanisme n'aurait jamais dû être, pour redire un mot récent, un article d'exportation. S'il se trouvait déplacé quelque part, c'était au Canada.

Le R. P. de Rochemonteix nous en fait toucher du doigt les motifs. Ce n'est pas avec des canons que l'on pouvait agir efficacement sur des sauvages qui, pour nous échapper, n'avaient qu'à s'enfoncer un peu dans leurs impénétrables forêts. Impossible sur-

tout de les civiliser avec la seule force matérielle. Et dès lors, il fallait bien laisser agir la force morale ou plutôt religieuse. Seule elle peut apprivoiser la bête humaine, étouffer ses instincts féroces, exciter en elle des sentiments honnêtes et généreux, y créer des vertus, et, pour tout dire en un mot, faire d'un Huron ou d'un Iroquois un chrétien.

Mais, s'écriait de Frontenac, les missionnaires vont devenir tout-puissants ! Cela fût-il, que nous importe, si cette toute-puissance prétendue sert les intérêts et la grandeur de la France dont vous êtes le délégué.

Les susceptibilités jalouses de Frontenac furent très souvent envenimées par les âpres convoitises de trafiquants trop pressés de faire fortune.

Les colons établis à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal, étaient pour la plupart des hommes probes et honnêtes, dont les missionnaires n'eurent qu'à se louer. Mais il n'en fut pas toujours ainsi de ces marchands de pelleteries qui, par l'intermédiaire des métis et des coureurs de bois, étaient en relations plus assidues avec les sauvages. Cédant à leur rapacité naturelle, ces hommes sans foi ni mœurs proposaient à ces derniers, en échange des peaux de castor, des eaux-de-vie sur lesquelles ces malheureuses tribus se précipitèrent avec frénésie. Nous avons déjà remarqué que le sauvage boit, non pas jusqu'à extinction de sa soif, mais jusqu'à la totale absorption de tout ce qu'il possède. Les spiritueux qu'on lui portait, jusque dans ses bois, allumaient dans ses entrailles un incendie que rien ne parvenait à éteindre. Alors, c'étaient des scènes de carnage qui ne finissaient plus : des malheureux égorgaient femmes, et enfants, amis, brûlaient et dévastaient tout autour d'eux ; ils se reveillaient le lendemain, entourés de cadavres et baignés dans le sang de ceux qu'ils aimaient, car les sentiments de famille se rencontrent très vifs encore chez ces tribus.

Comment les missionnaires ne se seraient-ils pas élevés contre de semblables désordres ? L'existence de leurs missions était en jeu ; aussi portèrent-ils leurs doléances non seulement aux gouverneurs de Québec qui, plusieurs fois, refusèrent de les entendre, mais jusqu'au pied du trône et aux oreilles de Louis XIV. Le conseil royal eut à s'occuper de cette très grave question et la trancha dans le sens du droit et de la justice, en donnant raison aux jésuites contre les gouverneurs eux-mêmes.

Mais rien n'est opiniâtre comme l'intérêt. Les trafiquants ne se tinrent pas pour battus ; l'affaire fut bien

des fois reprise et devint un principe de discorde et de trouble pour la colonie tout entière, surtout lorsque le gouverneur de Québec fut soutenu dans ses prétentions contre l'évêque et les jésuites, par d'autres religieux, les Récollets qu'il avait appelés lui-même au Canada. Sans approuver, j'imagine, les abus et les crimes occasionnés par le trafic de l'eau-de-vie avec les sauvages, les Récollets se déclarèrent pour la tolérance de ce trafic que l'autorité épiscopale avait défendu, sous peine de censures. C'étaient les opportunistes d'alors, et ils se rangèrent ostensiblement du côté du pouvoir civil contre le pouvoir ecclésiastique. L'évêque les frappa eux-mêmes d'un interdit que motivaient d'autres dissensions, exposés assez au long par le R. P. de Rochemonteix et dans l'examen desquels il serait trop long d'entrer ici.

VI

Nous disons, au début, que cette histoire offrait souvent tout l'intérêt d'un drame. Nous touchons à l'acte émouvant par excellence, au nœud du drame lui-même : je veux parler de la guerre acharnée, implacable, entre la colonie française soutenue des tribus qui lui étaient alliées et les Iroquois. Les tribus amies habitaient au nord des grands lacs, sur la rive gauche du Saint-Laurent. Les Abénakis et les peuplades de la rive droite entrèrent en scène un peu plus tard. Toutes ces tribus n'étaient point encore converties ; l'évangélisation, contrariée par leurs vices et leurs immoralités, marchait très lentement.

Il y avait cependant, même chez les plus récalcitrantes, un noyau de chrétiens. Les missionnaires les avaient toutes visitées, et avait conquis un très réel ascendant auprès des chefs, et de ceux là même qui ne cédaient point à leurs exhortations ; leurs stations étaient échelonnées sur les rives du Saint-Laurent et aux bords des grands lacs, depuis Québec et même depuis Tadoussac, beaucoup plus au nord, jusqu'au saut Sainte-Marie, à l'entrée du lac Supérieur.

Au sud du lac Ontario s'étaient groupées, en une confédération dont le P. de Rochemonteix nous décrit l'organisme, peu compliqué du reste, cinq tribus plus féroces que toutes les autres et jusque là absolument réfractaires à l'Evangile. C'étaient les Iroquois. A la tombée de la nuit, ils montaient sur leurs pirogues et suivaient en silence le cours des rivières où des fleuves qui les conduisaient chez leurs ennemis. Le jour venu ils se cachaient, avec leurs canots, dans la profondeur des forêts, pour reprendre leur route en temps opportun. C'était d'ordinaire à l'aurore qu'ils se ruaient en hurlant sur les villages hurons, algonquins, et

autres qu'ils livraient aux flammes, après avoir pillé et massacré. Haïles à profiter des moindres avantages, ils savaient au besoin se replier sur eux-mêmes et attendre les occasions favorables, ou bien marcher en avant et tout emporter d'assaut.

(A suivre)

UN DISCOURS DESASTREUX

A la séance du 24 mars, l'honorable M. Ouimet, ministre des travaux publics, a prononcé, sur la question des écoles, un discours désastreux.

Il s'agissait de la proposition de M. McCarthy, qui voulait renvoyer le bill remédiateur à la Cour Suprême, au lieu de l'étudier en "comité général".

Pour combattre cette motion, M. Ouimet est entré dans des considérations qui ont certainement l'air d'être un hors d'œuvre.

Son discours n'est pas très clair, mais, d'après la version officielle que nous avons sous les yeux, c'est apparemment un plaidoyer en faveur d'une politique de compromis qu'a prononcé notre principal représentant dans le cabinet.

Admettez que ce n'est pas très encourageant, ni pour la minorité manitobaine, ni pour les catholiques des autres provinces qui veulent sincèrement que cette minorité rentre dans la pleine jouissance de ses droits.

La thèse de M. Ouimet, dégagée de tout verbiage, est celle-ci : Il faut voter le bill remédiateur, afin que les catholiques manitobains aient un point d'appui, aient une loi en leur faveur à laquelle ils puissent avoir recours au besoin; mais M. Ouimet est d'avis que, dans la pratique, ces catholiques devront se contenter de quelques concessions de la part du gouvernement manitobain.

Cette idée, que nous n'avons pas besoin de qualifier, revient à plusieurs reprises dans le discours de l'honorable ministre. Nous allons citer le texte anglais afin que l'on ne soit pas tenté de croire à une exagération de notre part.

Ainsi, à la page 4621 des débats, nous lisons :

"Suppose this Bill were passed it would be a recognition of the rights of the minority and upon it they could always fall back if they were not satisfied with the few concessions that I have thought would be sufficient. These concessions could be made by regulation enabling Catholics where they are in sufficient numbers to control their Schools, to use their brooks and give their religious teaching. If these few concessions were given to them, this Bill would become perfectly unnecessary."

Et ailleurs, page 4624, M. Ouimet s'exprime comme suit :

"When the Bill is passed a compromise can be arrived at between the majority and the minority which will cause all the dissatisfaction on the part of the minority to disappear, and will be the means of restoring peace and harmony among the people of Manitoba, and I may add that the Catholics may not after all be so very exacting."

Voilà donc M. Ouimet, l'un de nos représentants dans le cabinet, qui prend sur lui de parler officiellement de *compromis*, qui invite les catholiques manitobains à accepter "quelques concessions," c'est-à-dire une bribe de justice, et qui fait savoir à ces catholiques persécutés qu'ils ne doivent pas se montrer trop exigeant : "The Catholics may not after all be so very exacting."

Nous le demandons, est-ce là la position que doit prendre un chef catholique sur une pareille question ? N'est-ce pas que ce langage de M. Ouimet est de nature à jeter les catholiques manitobains dans un profond découragement ? Se voyant abandonnés par ceux-là mêmes qui devraient les défendre avec le plus d'énergie, — car c'est abandonner quelqu'un que de lui conseiller d'accepter un compromis — nos frères de l'ouest seront fatalement portés à quitter le terrain solide des principes et du droit pour s'engager dans la fondrière des demi-mesures.

Ce discours de M. Ouimet est donc un vrai désastre, une platitude sans nom; et nous ne sommes pas étonné d'apprendre qu'il a soulevé le dégoût et l'indignation d'un grand nombre de conservateurs.

Il n'est pas facile de déterminer en quoi consistent les "quelques concessions" — *the few concessions* — dont les catholiques manitobains, selon M. Ouimet, devraient se contenter. Chose certaine, c'est que ces concessions ne comprennent pas du tout le rétablissement d'un système d'écoles séparées, puisque que l'honorable ministre déclare, page 4622, qu'en vertu du compromis qu'il appelle de tous ces vœux, les catholiques verseraient leurs taxes scolaires au fonds des écoles publiques. "This would enable the Catholics to pay their taxes to the public schools." Voilà un point qui est bien clair : M. Ouimet — et probablement le cabinet tout entier — est prêt à accepter un *compromis* dont la base serait : pas d'écoles séparées, rien que des écoles publiques. Seulement, les catholiques auraient le privilège, dans les endroits où ils seraient assez nombreux, d'introduire une certaine dose d'instruction religieuse dans l'école.

Mais d'école franchement et carrément catholique, d'école vraiment libre, vraiment séparée, il n'en est plus question, apparemment !

Et voilà la solution que nous offre un de nos propres défenseurs dans le cabinet !

Vraiment c'est déplorable, c'est humiliant.

N'en doutons pas, c'est là la solution qui nous attend. Puisque M. Ouimet s'est chargé de prononcer un pareil discours, c'est que les commissaires envoyés à Winnipeg ont reçu instruction de travailler dans le sens de ce compromis dont nous avons aujourd'hui les grandes lignes.

M. Laurier a demandé au ministre des travaux publics si sa déclaration fait partie des instructions données aux commissaires. M. Ouimet a répondu : "Je ne puis le dire, cela se peut" — "I am not allowed to say. It may be that it is."

Soyons certains que c'est bien cela.

M. Ouimet se fait étrangement illusion sur un point. Il s'imagine, ou feint de s'imaginer, que la minorité, tout en acceptant *a few concessions*, aura la loi remédiateur comme point d'appui — *to fall back upon* — dans le cas où les concessions accordées ne seraient pas satisfaisantes. Or il est moralement certain que jamais le bill remédiateur ne deviendra loi du moment que les catholiques manitobains auront accepté un *compromis* quelconque.

C'est expressément pour n'avoir pas à presser l'adoption définitive du projet de loi remédiateur que le gouvernement est de nouveau entré en négociations avec M. Greenway. Si la conférence

aboutit à un *compromis*, c'est la fin de toute législation remédiateur, de toute intervention du parlement fédéral. M. Ouimet ne doit pas être assez naïf pour croire le contraire.

Choses politiques et personnelles

L'honorable Joseph Royal a été durant cinq ans lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. Pendant son règne la législature a commencé contre la minorité française et catholique l'odieuse persécution que l'on sait. M. Royal n'a rien fait pour enrayer cette persécution. Cependant, il aurait pu, sans sortir de son rôle, réserver telle ordonnance inique à la sanction du gouverneur général, ce qui aurait attiré l'attention du pays sur la politique anticonstitutionnelle, anticatholique et antifrançaise qui s'inaugurait là-bas. Il a tout signé et il n'a rien dit.

Revenu dans la province de Québec, l'honorable Joseph Royal éprouva le besoin de faire oublier cette coupable inaction. Il se fit casseur de vitres, et publia une brochure intitulée : "*La crise actuelle. Le Canada république ou colonie.*"

Cette brochure, nous osons le dire, est l'écrit politique le plus abracadabrante qui soit jamais sorti d'une plume canadienne. Elle eut un succès de fou rire peu ordinaire.

Dans ces pages, M. Royal proposait, sérieusement, la rupture du lien colonial comme l'unique remède à tous nos maux !

C'était soutenir implicitement que c'est la faute de l'Angleterre si nos compatriotes et nos coreligionnaires de l'ouest sont persécutés ! Donc rompons avec elle et érigeons le Canada en république !

Comme si cette rupture du lien colonial nous eût débarrassés des McCarthy, des Greenway, des Wallace et des autres haineux qui sont les seuls auteurs de la crise !

Et M. Royal soutenait cette thèse incroyablement juste au moment où notre seul espoir était dans l'intervention de l'Angleterre en faveur des persécutés ! Et cet espoir n'a pas été déçu ; car si nous pouvons encore lutter sur un terrain légal et constitutionnel, c'est grâce au Conseil Privé de Sa Majesté. Sans le dernier jugement de ce haut tribunal, nous n'aurions pas de notre côté la *légalité*. Nous aurions bien encore pour nous le droit et la justice, l'équité, le bon sens, la foi jurée ; mais, dans ce siècle, toutes ces belles choses sont impuissantes à remporter la victoire, sans la *légalité*.

Donc c'est à l'Angleterre que nous devons d'avoir de notre côté la *légalité*, au milieu de la crise qui nous déchire. Et M. Royal voulait rompre avec l'Angleterre, pour mettre fin à la crise !

Jamais, de mémoire d'homme, proposition politique plus insensée n'a été émise en ce pays.

Ce n'est pas tout.

Dans sa fameuse brochure, M. Royal déclarait que la majorité protestante de ce pays "a été tellement fanatisée et aveuglée qu'il est devenu à peu près impossible de l'amener à une discussion calme, sérieuse et raisonnable." (1) Et il ajoutait : "Voilà pourquoi nous affirmons qu'il est impossible aujourd'hui à

n'importe quel gouvernement de régler justement la question scolaire, à moins d'en faire la matière d'un amendement à l'Acte Impérial de 1867, ce qui ne serait guère praticable, ou d'un article organique de la nouvelle Constitution, ce qui sera relativement facile." (2)

Oui, M. Royal a écrit cela ! Il a dit qu'il serait à peu près impossible d'obtenir de l'Angleterre, dont nous n'avons pas à nous plaindre depuis cinquante ans, un amendement nécessaire à l'Acte Impérial ; et, en même temps, il a affirmé qu'il serait relativement facile de faire régler équitablement la question scolaire par cette majorité protestante du Canada qui a été tellement fanatisée qu'il n'y a plus moyen de discuter avec elle ! Car cette nouvelle Constitution, dont parle M. Royal, c'est la majorité du Canada, et non la minorité, qui la voterait.

Il y a d'autres énormités dans cette brochure. Par exemple, à la page 42, M. Royal dit que "l'uniformité de langue est nécessaire dans un pays indépendant... que la langue de la majorité doit devenir celle du pays dans ses relations interprovinciales et ses communications avec l'extérieur". C'était proposer l'abolition du français comme langue officielle de la République canadienne. Il veut bien que "les individus" puissent parler la langue de leur choix ; mais la seule langue officielle sera l'anglais, "sans que la minorité puisse en prendre ombre." (3)

En un mot, la brochure de M. Royal a montré chez son auteur un manque absolu de sens politique. C'est au point que les chefs du parti conservateur ont mis l'ex-lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest en quarantaine. Sans cette brochure M. Royal aurait été, sans aucun doute, nommé sénateur. Sans cette brochure, il serait devenu *ostensiblement* le directeur de la *Minerve*. De fait, il occupe cette position, mais c'est à titre provisoire et non officiel.

Eh bien, le croirait-on ! à la date du 17 mars, ce même M. Royal a publié dans la *Minerve* un long article sur la *valeur politique du roman de M. Tardivel* !

L'auteur de la *Crise actuelle* qui parle de la valeur politique d'un livre quelconque !

Il nous assure que "M. Tardivel a manqué l'occasion de se révéler au monde comme homme d'état d'une valeur appréciable."

M. Tardivel n'a pas la prétention d'être un "homme d'état" ; mais il est persuadé que M. Royal ne possède pas la compétence voulue pour se prononcer sur la valeur politique de quoi que ce soit ou de quoi que ce soit.

Du reste, le livre de M. Tardivel a été écrit, en partie, pour combattre les idées politiques de la *Minerve* et de son école. Cela n'enlève pas à ce journal le droit d'examiner, de discuter, de condamner *Pour la Patrie* ; mais dans cet examen et dans cette condamnation, qu'il se contente du rôle d'adversaire, sans aspirer à celui de juge.

Nous n'avons pas l'intention d'examiner longuement l'étude que la *Minerve* consacre au roman de M. Tardivel. Relevons en seulement quelques passages :

"Bref, l'Angleterre, par son abandon, nous dégage de toute allégeance, (sic !)

(2) Page 99

(3) Page 43.

(1) Page 98

et les Etats-Unis, trop occupés ailleurs, ne s'occupent plus de nous. Plus de pression extérieure ni d'un côté ni de l'autre pour nous gêner.

"Sans souverain, nous n'avons plus, c'est évident, d'autorité régulièrement constituée pour gouverner. Il nous faut donc procéder à nous créer une telle autorité par une Constitution nouvelle. L'arrangement de M. Tardivel est d'une simplicité merveilleuse. Il fait autoriser le Parlement fédéral, qui n'existe plus, par les Législatures locales, qui n'ont plus de pouvoir, à nous donner cette Constitution."

Si l'habile écrivain de la *Minerve* s'était donné la peine de lire avec un peu d'attention le livre de M. Tardivel, avant d'en parler, il aurait vu que l'auteur de *Pour la Patrie* n'a pas commis la sottise qu'il lui prête. A la page 75, Levertier, racontant au baron de Portal les récents événements de la politique canadienne, dit : "Il y a trois mois à peine l'Angleterre donnait avis officiel au Canada que le 1er mai prochain le gouverneur général serait rappelé et qu'il n'aurait pas de remplaçant". C'est-à-dire qu'à l'époque dont il s'agit dans le livre, le Canada est encore sous le régime colonial et tient ses pouvoirs de la couronne d'Angleterre. Le parlement fédéral et les législatures locales existent donc, en 1946, absolument comme ils existent en 1896. La seule différence, c'est qu'en 1946 notre pays est averti qu'à telle date l'autorité de l'Angleterre cessera de s'exercer sur lui, que le lien colonial sera rompu. Dans la situation que suppose l'auteur de *Pour la Patrie* il n'y a donc rien d'irrégulier ou d'anarchique.

L'écrivain de la *Minerve* trouve mauvais que le héros de *Pour la Patrie* se renferme dans un cloître pour finir ses jours.

C'est là une affaire de goût littéraire. Un de nos lettrés de Québec, homme d'un jugement très sûr, disait naguère à M. Tardivel : Je viens de lire votre livre. C'est le dénouement qui m'inquiétait. J'avais peur que vous ne fissiez de Lamirande le premier président de la Nouvelle-France. Mais non, vous avez su éviter cette faute.

La *Minerve* donne ensuite une longue nomenclature de tout ce qui reste à faire après le départ de Lamirande : délimitation du territoire de la Nouvelle-France, partage de la dette et des travaux publics, etc. Elle aurait voulu que l'auteur de *Pour la Patrie* s'appliquât à "démontrer pratiquement comment tant de difficultés pourraient être ajustées de manière à garantir une véritable indépendance à son petit peuple à part."

La bonne déesse oublie que c'est un roman que M. Tardivel a écrit, non point un traité scientifique.

Dans un roman, même dans un roman politique, on n'entre pas dans de semblables détails. L'auteur qui le ferait mériterait d'être lapidé, littérairement parlant.

On écrit un roman politique pour populariser une idée ; non point pour arrêter les détails de l'application pratique de cette idée.

Le R. Père At a comparé *Pour la Patrie* à la *Case de l'Oncle Tom* de madame Beecher-Stowe. On le sait le but que s'était proposé la romancière américaine, c'était l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis ; et il est certain que son roman a puissamment contribué à produire ce résultat. S'est-elle arrêtée à "démontrer pratiquement", comment son idée pourrait se réaliser ? Aucune-ment. Et si elle l'avait fait, son livre

aurait été sans intérêt et partant sans effet. De même, si l'auteur de *Pour la Patrie* s'était amusé à faire des dissertations sur le partage de la dette du Dominion, son roman serait tombé à plat et la *Minerve* n'aurait pas eu besoin de le combattre.

La *Minerve* dit encore que le rôle des Canadiens-français, dans le roman de M. Tardivel, "est tout à fait passif et nul", que "tout le poids de la lutte en faveur de l'indépendance est mis sur les épaules d'un seul avec un seul partisan dévoué." Et plus loin elle ajoute :

"Si l'auteur eût voulu montrer les Canadiens-français comme dignes de leurs ancêtres, comme peuple intelligent et énergique, comme mûrs pour l'indépendance, capables de se gouverner seuls avec succès, au milieu d'autres nations ambitieuses et puissantes, il eût sans doute jugé nécessaire de leur donner quelque relief dans la lutte engagée pour les élever à la dignité de peuple distinct. Mais M. Tardivel n'a pas eu ces soucis là. On connaît depuis longtemps son estime pour les Canadiens-français et son roman "Pour la Patrie" ne fait pas supposer qu'il croit possible ou probable l'augmentation de leur valeur dans un demi-siècle, autrement que par le nombre."

"S'il l'avait pensé, il aurait dû faire naître parmi eux, dans une lutte pour leur indépendance, une pleiade d'hommes courageux, énergiques, supérieurs par l'intelligence, comme preuve vivante de leur aptitude pour une aussi grande entreprise."

L'histoire nous dit que les grands changements politiques sont toujours accomplis par un petit nombre, souvent par un seul, jamais par les masses. Si la France n'est pas aujourd'hui terre anglaise, c'est grâce, après Dieu, à une humble bergère. Et pour ne pas sortir de notre pays, qui ne sait que la confédération actuelle nous est venue, non des masses du peuple canadien, mais d'un petit nombre d'hommes politiques. Il est donc raisonnable de supposer que la constitution de la Nouvelle-France sera l'œuvre d'un petit nombre, ou même d'un seul homme vraiment providentiel.

La *Minerve* dit que la Nouvelle-France entrevue dans le roman de M. Tardivel ne serait pas possible, dans les circonstances indiquées, parce qu'on ne voit pas d'hommes préparés pour la fonder, la gouverner et la défendre.

A la page 154 de *Pour la Patrie* on lit :

"Quelques jours plus tard Lamirande, Levertier et un petit groupe d'amis, hommes de valeur réelle, mais peu connus dans les cercles politiques, lancèrent un manifeste, etc."

Voilà suffisamment indiqués les hommes que la *Minerve* demande. Ce ne sont pas des politiciens de profession, des ex-lieutenants-gouverneurs, des sénateurs manqués, des directeurs de journaux mis en tutelle ; mais ils n'en sont que plus en état de faire de la bonne et saine politique.

Un dernier mot. La *Minerve* parle ironiquement de l'estime de M. Tardivel pour les Canadiens-français.

Quand M. Tardivel a-t-il montré qu'il n'avait pas d'estime pour les Canadiens-français avec lesquels il s'est librement identifié, dont il défend de son mieux les droits et les intérêts depuis de longues années, sans leur demander autre chose que le pain quotidien ?

M. Tardivel, on le sait, est né aux Etats-Unis, d'un père français et d'une mère anglaise. A l'âge de dix-sept ans, ne sachant pas un mot de français, ne connaissant personne au Canada, il vint

commencer ses études classiques au collège de Saint-Hyacinthe. Au bout de quatre, ans ses études finies, il retourna aux Etats-Unis avec l'intention de s'y établir. Mais il comptait sans la nostalgie. En effet, pendant les quatre années scolaires passées au collège de Saint-Hyacinthe, pendant ses vacances employées à visiter les différentes parties de la province de Québec, il s'était tellement attaché au Canada français, il avait tellement contracté les habitudes, il s'était tellement assimilé le caractère du peuple canadien-français que, rendu aux Etats-Unis, il n'était pas plus dans son élément qu'un poisson hors de l'eau n'est dans le sien. Au bout de six mois il revenait au Canada avec la détermination de ne plus le quitter. Voilà vingt-trois ans qu'il y demeure, et il compte bien y mourir.

Cela indique, ce nous semble, que M. Tardivel, quoi qu'en disent la *Minerve* et certaines autres feuilles bleues, ne manque pas d'estime pour les Canadiens-français.

Par exemple, n'ayant que leurs véritables intérêts à cœur, il ne les flatte pas, il combat même leurs défauts. Il lutte surtout contre l'esprit de parti et la corruption électorale, deux plaies sociales que nous devons principalement à l'école politique dont la *Minerve* est l'organe depuis cinquante ans.

LA CONFERENCE

Les trois délégués du gouvernement fédéral sont arrivés à Winnipeg, mercredi de la semaine dernière. M. Greenway, qui semble vouloir les traiter fort cavalièrement, n'était pas même à la capitale provinciale pour les recevoir. Il était à Manitou, et ne s'est pas plus dérangé que s'il se fût agi de l'arrivée à Winnipeg de trois commis voyageurs. Aussi la position du gouvernement fédéral et de ses délégués manque-t-elle tout à fait de dignité et de logique.

Le gouvernement manitobain, par son refus obstiné de faire cesser la persécution de la minorité, a rendu légitime et nécessaire l'intervention du pouvoir central. Voilà ce que le parlement fédéral vient d'affirmer en votant la deuxième lecture du bill remédiateur. Dès lors, convenait-il que le gouvernement d'Ottawa entrât de nouveau en négociations avec le ministère récalcitrant de Winnipeg ? Evidemment non. Si M. Greenway voulait enfin formuler des propositions de paix, c'était à lui qu'incombait le devoir de faire les premières démarches, c'était de lui que devait venir la demande d'une conférence.

La *Presse*, de Montréal, qui n'est certes pas systématiquement hostile au gouvernement fédéral, dit :

"Tous les regards sont fixés sur Winnipeg en ce moment. Comme il était facile de le prévoir, M. Greenway traite la délégation d'Ottawa avec la dernière impertinence ; non content de s'être absenté au moment de l'arrivée de MM. Dickey, Desjardins et Smith, il ne daigne pas même prendre part aux conférences, et il a délégué deux membres subalternes de son cabinet pour faire connaître ses fins de non recevoir."

"Ce n'est pas tout ; afin de n'épargner aucune humiliation aux malheureux délégués, les amis du gouvernement Greenway organisent des démonstrations publiques."

Les dépêches nous disent que la démonstration publique contre la loi remédiateur a été un fiasco ; ce qui indique que la population de Winnipeg, prise dans son ensemble, a plus de savoir vivre que M. Greenway.

Tout de même, un certain nombre de gens se sont réunis et ont brûlé la loi réparatrice sur la place publique, et les murs de la ville étaient décorés d'affiches, où on lisait : "Ne touchez pas à la loi des

écoles. L'autonomie provinciale doit être maintenue. Il faut enterrer la loi réparatrice."

Les délégués du gouvernement fédéral ont eu plusieurs conférences avec les deux représentants du gouvernement manitobain, M. Sifton, procureur général, et M. Cameron, secrétaire de la province. Ces conférences ont eu lieu à huis clos, de sorte qu'il est impossible de savoir ce qui s'y passe. Cependant, les murs, on le sait, ont des oreilles. Ils ont aussi des langues, paraît-il, puisque les journaux prétendent connaître ce que font les conférenciers. On a parlé d'abord d'un compromis qui serait en voie d'être accepté de part et d'autre. Maintenant on dit que la conférence n'aboutira probablement à aucun résultat. Espérons qu'il en sera ainsi.

"Jean Badreux"

On le sait, le *Monde*, de Montréal, a changé de direction. Nous osons espérer que le changement sera radical et que bientôt l'on ne verra plus du *Jean Badreux* dans les colonnes de ce journal. Dans sa chronique du 27 mars, où il est question de la taille humaine—sujet en apparence indifférent—*Jean Badreux* trouve le moyen de jeter le doute sur l'origine et la destinée de l'homme. Voici les conclusions de son écrit :

"Maintenant, tous ces hommes, si différents par la taille, par la corpulence, par les traits et même par la couleur de la peau, sont ils sortis du même œuf, où si l'on veut d'un même ancêtre, et la nature, le pays, le climat, le milieu, ont-ils, à la longue, grandi les uns, diminué les autres, fortifié ceux-ci, affaibli ceux-là ? Ces hommes sont-ils, au contraire, les fils de différents pères, d'Adams multipliés, éclos à diverses époques, sur divers points de notre globe ? L'homme a-t-il toujours été homme ? ne l'est-il devenu qu'après de longues transformations ? Les premiers de notre race ont-ils été plus forts ou plus faibles que nous ? Les civilisés sont-ils en même temps des dégénérés ? L'accroissement de notre puissance intellectuelle et morale entraîne-t-elle avec elle notre déchéance physique ? Il faudra trouver encore bien des fossiles, mesurer bien des mâchoires et des phalanges, avant de pouvoir répondre sans hésitation à ces questions-là."

"Tout est obscur dans le passé comme dans l'avenir. Un seul fait reste indéniable : c'est que la misère avilit les races ; qu'elle leur retranche quelque chose en hauteur et en largeur ; qu'elle empêche la croissance de l'enfant ; qu'elle arrête le développement de l'homme ; qu'elle est, pour la société moderne, une cause de décadence et de faiblesse. Les statistiques de M. Lavasseur et les plans de M. Manouvrier parlent, sur ce point, avec plus d'éloquence que tous les orateurs et que tous les écrivains du monde. Et puisque la science ne peut rien nous dire de nos destinées et qu'elle a bien du mal à nous dire quelque chose de nos origines, voilà la plaie qu'elle doit s'occuper de soigner et de guérir."

M. le directeur du *Monde* admettra, sans doute, le danger de semblables écrits qui sapent par la base la croyance à l'unité de l'espèce humaine, à la chute originelle, à la rédemption, au salut éternel, notre unique destinée.

Le bill remédiateur

Ce n'est que mardi de cette semaine que la chambre a commencé la discussion du bill remédiateur en comité général. Pourra-t-il être adopté avant la fin du parlement, le 24 du courant ? Tout dépend de l'opposition. Nos libéraux canadiens-français paraissent comprendre que l'explication de leur vote contre la deuxième lecture sera une tâche assez rude pour les prochaines élections. Ils ne feront probablement pas trop d'obstruction. Mais les *grits* et les conservateurs récalcitrants semblent disposés à faire tout en leur pouvoir pour empêcher le bill de devenir loi.

NOS IMMORTELS !

Ayant commencé, un peu malgré moi, à m'occuper du *Pro Domo*, à la suite de l'incroyable découverte du dernier plagiat de M. Routhier, je vais continuer à étudier ce que M. le juge appelle la défense de sa réputation. Je vais continuer à mettre en relief les insidieux raisonnements de l'auteur des *Grands Dramas*—qui a prétendu exposer la vraie doctrine en matière de plagiat—afin que ceux qui n'ont pas lu ses articles du *Courrier* voient les deux côtés de la médaille et jugent de la science et de la bonne foi de celui que je combats.

Voyons tout d'abord une des raisons que M. Routhier donne pour excuser ses larcins :

“ La grande difficulté, dans toutes les accusations de plagiat, est toujours de savoir si l'auteur plagié était bien le propriétaire de ce qu'on lui a pris...”

Voilà ce que voulait dire Alfred de Musset, quand il répondait à ceux qui l'accusaient de plagiat :

Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous.
Il faut être ignorant comme un maître d'école
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.

Il est absolument faux qu'Alfred de Musset ait jamais été accusé de plagiat. Des critiques ont simplement prétendu qu'il avait imité quelques-unes des pièces de Byron. Et Larousse dit : “ Quand on emprunte comme Byron et Musset, on ne doit rien à personne.”

Non, Musset n'a jamais été même soupçonné de plagiat, et M. Routhier n'a pas seulement commis une inexactitude à l'égard du chantre des *Nuits*, mais il s'est rendu coupable d'un escamotage inexcusable, en tronquant un contexte qui dans son entier lui aurait donné un assomment démenti.

En rétablissant ce contexte, je vais faire voir tout de suite que Musset ne s'est jamais défendu d'une accusation de vol :

Aujourd'hui, par exemple, il plaît à ma cervelle
De rimer en sixains le conte que voici.
Va-t-on le maltraiter et lui chercher querelle ?
Est-ce sa faute, à lui, si je l'écris ainsi ?
Byron, me direz-vous, m'a servi de modèle.
Vous ne savez donc pas qu'il imitait Pulci.

Lisez les Italiens, vous verrez s'il les vole.
Rien n'appartient à rien, tout appartient à tous.
Il faut être ignorant comme un maître d'école
Pour se flatter de dire une seule parole
Que personne ici-bas n'ait pu dire avant vous.
C'est imiter quelqu'un que de planter des choux.

Mon premier chant est fait. Je viens de le relire.
J'ai bien mal expliqué ce que je voulais dire ;
Je n'ai pas dit un mot de ce que j'aurais dit,
Si j'avais fait un plan une heure avant d'écrire.
Je crève de dégoût, de rage et de dépit.
Je crois en vérité que j'ai fait de l'esprit.

Ironiquement, pour faire de l'esprit, suivant son expression, Musset nous affirme que Byron vole les Italiens, nous laisse entendre que le plus grand ignorant du monde est un maître d'école, qu'on a le droit d'imiter ses prédécesseurs en littérature comme on a celui de planter des choux après son grand-père. Puis, se reprenant, de crainte qu'on ne le croie sérieux, il déclare qu'il s'est mal expliqué, qu'il n'a pas dit un traitre mot de ce qu'il aurait dit s'il avait réfléchi avant de prendre la plume.

Et c'est en s'appuyant sur des vers fantaisistes de Musset que M. Routhier a cru se disculper des accusa-

tions de plagiat que j'ai si bien prouvées contre lui.

Peut-on être plus profondément convaincu de l'ignorance et du snobisme de ses lecteurs !

Je le répète, l'auteur des *Nuits* n'a jamais été accusé de plagiat, et jamais non plus il n'a dit un seul mot pour excuser le péché dominant de M. Routhier. Au contraire, il a plus d'une fois témoigné le mépris que lui inspiraient les filous littéraires, et tout le monde, sauf M. Routhier, connaît les vers suivants, que je détache de la *Coupe et les Lèvres* :

Je hais comme la mort l'état de plagiaire ;
Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.
C'est bien peu, je le sais, que d'être homme de bien ;
Mais toujours est-il vrai que je n'exhume rien.

On le voit, Musset n'aurait pas tenu en bien haute estime l'auteur des *Grands Dramas*.

Musset n'aurait pas aimé non plus cette autre théorie de M. Routhier :

“ Evidemment, on a droit de se montrer beaucoup plus sévère à l'égard des poètes qu'à l'endroit des prosateurs, et voici pourquoi : c'est qu'il y a dans les vers une forme pour ainsi dire sacramentelle.”

“ Exprimer en prose une pensée, ou un sentiment, ou une image, ne demande pas grand travail, et les mots que vous employez ne peuvent pas devenir votre propriété par le fait même. Vous les avez pris dans les autres écrivains et dans les dictionnaires ; je puis les y trouver comme vous.”

“ Mais quand vous écrivez en vers, il en est bien autrement ; et c'est alors qu'on peut dire : la forme emporte le fond. Pour faire votre vers, il a fallu mesurer vos mots, trouver la rime, soigner la césure, éviter les hiatus, les enjambements, et vous conformer à une multitude de règles dont le prosateur n'a pas à s'occuper.”

“ C'est donc la forme ici qui vous appartient tout particulièrement.”

Evidemment, M. Routhier a voulu protéger par cette théorie son recueil de poésies *Les Echos*.

Certain que j'allais lui reprocher d'avoir plagié en prenant de la prose des écrivains français pour faire des pièces de vers plus ou moins canadiennes, il a cherché à établir qu'un littérateur a le droit de s'approprier les élucubrations non rimées qu'il trouve de son goût, pourvu qu'il leur donne la “ forme sacramentelle.”

Rien de moins vraie que la théorie exposée dans le passage que je viens de détacher du fameux *Pro Domo*.

M. Fréchette a souvent mis en pratique cette théorie, et trois des pièces de sa *Légende d'un Peuple* ont été versifiées sur des pages en prose de M. J.-C. Taché, de M. Stanislas Côté et de M. Auguste Achintre.

Oui, elle est peu recommandable, la doctrine de M. Routhier, qui prétend qu'un littérateur peut faire siennes les productions qu'il marque au chiffre de la rime.

Pour rendre plus évidente l'improbité du procédé que M. le juge excuse, pour ne pas dire qu'il le préconise, quelqu'un de mes intimes a versifié un long fragment d'une émouvante nouvelle en prose parue, il y a quelque temps, dans un journal parisien, sous la signature de Pierre Duo. Naturellement, ce quelqu'un a fait hâtivement le travail dont il s'agit, comme un magister esquissant à grands traits des figures sur un tableau, il n'a

guère cherché à poétiser *L'Enfant du Mécanicien*,—c'est le titre de la nouvelle en question,—il n'a aucunement déguisé son emprunt, il a été loin de ciseler les vers qui devaient traduire la conception de l'écrivain français. Mais, tel quel, son travail va m'être très utile ici.

Comme on le verra, Pierre Duo est doué d'une imagination extraordinairement féconde, et doit être un tout jeune homme, si l'on en juge par les inexpériences qu'on remarque ça et là dans son style.

L'auteur de *L'Enfant du Mécanicien*, dont récemment encore j'ignorais l'existence, se cache probablement derrière un pseudonyme, et, malgré son incontestable talent, il pourrait écrire bien longtemps avant d'être connu au Canada, il pourrait mourir sans avoir même révélé son véritable nom à son propre pays. Il n'y aurait donc eu pour mon intime aucun risque d'être dévoilé comme plagiaire, s'il avait signé *L'Enfant du Mécanicien*, après l'avoir déguisé, après l'avoir “ tripatouillé”, comme on dit en France. Assurément, il n'aurait pas eu à redouter les dénominations des littérateurs canadiens, eux qui depuis vingt-cinq ans ont laissé M. Fréchette, M. Lemoine et M. Routhier plagier à plume que veux-tu. En tout cas, si, par extraordinaire, il avait été accusé en France d'avoir plagié Pierre Duo, croyez-vous qu'il aurait pu se défendre avantageusement en plaidant que dans les vers la forme emporte le fond ? Il aurait passé, aux yeux des étrangers, pour un impuissant, un filou et un imbécile. Effectivement, prendre de la prose pour faire des vers, c'est se rendre coupable d'un truc odieusement ridicule. Et puis, à supposer qu'un tel procédé soit permis, celui qui l'emploie ne peut toujours pas réclamer plus de mérite que le rapin qui colorie à la diable les dessins tracés par la main d'un artiste.

Il n'y a que des rimailleurs comme M. Fréchette et M. Routhier qui cherchent à faire croire à notre bon public que c'est un tour de force que de “ mesurer les mots, trouver la rime, soigner la césure, éviter les hiatus et les enjambements.”

Non, la versification n'est guère difficile pour celui qui est un tant soit peu du métier.

Ce qui est difficile, par exemple, c'est d'inventer quelque chose, c'est de charpenter un poème, un roman, une pièce de théâtre, c'est de façonner un moule et d'y verser des idées.

Ah ! les idées, on ne les trouve pas à toutes les portes dans notre petit monde littéraire, et quand elles existent dans certaines têtes organisées de certaine façon, encore faut-il que leurs propriétaires se creusent la cervelle pour faire envoler ces rares papillons de l'esprit.

M. Routhier sait mieux que personne que les idées ne hantent pas toutes les têtes, lui qui n'a jamais pu en exprimer une seule sans la prendre dans un livre tout grand ouvert devant lui.

Mais revenons à Pierre Duo.

Mon intime a versifié sa nouvelle en moins de trois heures. Les vers réalistes qu'il a improvisés sont à la

fois bien raboteux et bien frustes, mais le peu d'efforts qu'ils lui ont coûté prouvent que M. Fréchette, lorsqu'il a transformé de longs morceaux de prose en poèmes historiques, a sottement plagié, a été loin d'être un grand homme et bien près d'être un petit...génie.

Cela dit, nous allons voir des passages en prose et en vers de *L'Enfant du Mécanicien* :

“ L'enfant suivit les deux hommes, très fier, et vida à moitié sa grande tasse de cidre, d'un trait, sur la table poisseuse.”

Je suivis les gaillards au bouchon le plus proche,
Et là je bus, d'un trait, crâne comme Gavroche,
Cherchant à me hausser sur le plancher poisseux,
La moitié d'un grand broc de vieux cidre moussieux.

“ Quand il revint, les deux brutes avaient versé quatre verres de cognac dans le reste de son cidre. Une subite idée de génie, une bonne farce : “ saouler” le gamin. Oh ! là ! là ! cela allait être drôle ! !

“ Le petit, en reportant la tasse à ses lèvres, s'aperçut aussitôt du tour qui lui avait été joué. Mais, par orgueil, il ne broncha point, vida sa “ bolée ” à fond, bravement, crânement, remercia, et s'en alla au-devant de son père.

“ Il ne rencontra point le mécanicien qui était déjà arrivé.

“ Fatigué de dix heures de service, debout, la moitié du corps gelée, l'autre glacée par le vent rapide de la marche, économe, sans sortir en ville, Legorec était vite remonté chez lui, au plus court, par un étroit sentier coupant le remblai de la voie.

“ Son chauffeur avait remis sa machine au Dépôt.

Sitôt que je remis le pied dans la taverne,
Je crus m'apercevoir, à quelque baliverne
Que dit, en me lorgnant, un de ces sacrifiés,
Que l'on était en train de rire à mes dépens.
Et quand je reportai le breuvage à ma lèvre,
Je sus que l'on venait d'y verser du genièvre,
De me jouer un tour, un vrai tour de bandit ;
Mais, voulant jusqu'au bout m'affirmer, comme on dit,
Je vidai, sans broncher, le broc d'une chopine.
Je dis : Merci les gars ! et d'un pied qui clopie
Je m'éloignai, cherchant si je ne verrais pas
Mon père qui devait manœuvrer à deux pas.

Hélas ! mon père était parti.

La jambe veule,
Après être resté dix heures à la gueule
De son foyer, debout devant un feu d'enfer,
N'ayant pour tout appui que son levier de fer,
Il venait de rentrer par la sente voisine,
Pendant que son chauffeur remettait sa machine.

“ Ah ! que le petit Jean-Marie la connaissait cette machine-là.

“ Jean-Marie tournait autour, guilleret, faisant l'homme et le connaisseur, sifflotant.

“ Était-elle brillante, luisante, avec sa chaudière géante, ses roues énormes, ses gros cylindres, ses cuivres semblables à de l'or, ses longues barres d'acier blanc tendus comme les jambes d'un pur sang au galop.

Que je la connaissais, cette machine-là,
Et que de fois j'avais admiré son éclat !
A cette heure, surtout, était-elle un peu claire,
Avec sa cloche d'or, son gros fanal de verre,
Ses robinets de cuivre et ses barres d'acier
Semblables aux jarrets tendus d'un fier coursier !

J'étais ravi devant cette lourde merveille,
Et je l'examinais, le chapeau sur l'oreille,
Guilleret et hautain comme l'est un noceur,
Et faisant à l'entour l'homme et le connaisseur.

“ Et le poitrail de ses deux tampons gigantesques, en avant !... qui donc résisterait à son choc colossal ?

“ Jean-Marie ne savait ce qu'il avait... C'était drôle, du feu lui coulait dans les veines, des éclairs lui passaient dans les yeux... Il ne pouvait pas se contenir. Il le fallait—une minute, une minute au moins,—lui si raisonnable d'habitude,—envers et malgré tout, il voulait monter sur la *Nuit*—car elle s'appelait la *Nuit*, le 3672.

Oui, j'étais fasciné par sa masse et ses formes.
Et le poitrail trapu de ses tampons énormes,
En avant ! qui pourrait résister.....

A présent

J'éprouvais tout l'effet du grand broc malfaisant.
Et, pendant que j'errais le long de la machine,
C'était drôle, du feu me coulait dans l'échine.
Des éclairs aveuglants me passaient dans les yeux.
Et j'étais empoigné par un désir fougueux :
Ne fût-ce que le temps de m'y dresser la tête,
Je voulais, à tout prix, monter sur la *Tempête*,
Un nom qui bien souvent m'avait rempli d'émoi.

"Autour de lui, il regarda furtivement.

"Très loin, derrière les tenders, un seul homme vidait une fosse, par pelletées automatiques, lui tournant le dos.

"En deux bonds Jean-Marie grimpa sur la locomotive."

Soudain je regardai, furtif, autour de moi.

Très loin, tournant le dos, et la tête penchée,
Un homme seul marchait au fond d'une tranchée
Où se glissait déjà l'ombre vague du soir,
Et, certain qu'aucun œil n'était là pour me voir
N'ayant à redouter nulle oreille attentive,
En deux bonds je sautai sur la locomotive.

"Comme on était bien là. Quel orgueil ! Sur la *Nuit* ! C'était lui qui était, en ce moment, le maître de la *Nuit* !

"Sans bruit, il ouvrit la porte du foyer. Oh ! que cela était chaud ! Quelle fournaise ! Cette aiguille du manomètre, le niveau d'eau, voilà ce qu'il ne fallait point perdre de vue en cours de route. Et les rails donc...

"Et dire qu'il n'y aurait qu'à tourner le volant du changement de marche, à tirer légèrement, là, sur le "régulateur"...cela marcherait. Un peu ! un petit peu seulement, pour essayer, pour faire avancer la machine d'un mètre !...

"Un jet de vapeur ! un autre ! un autre plus vif, plus fort ! un crachement puissant de fumée, comme lancé par les naseaux d'un gigantesque étalon, et la lourde masse s'est ébranlée, roule, sort du Dépôt."

La gare, à ce moment, me parut tourner.
Sans bruit, du pied j'ouvris la porte du foyer.
Quelle douce chaleur ! Que j'étais à mon aise
En face du brasier de la vaste fournaise
Où crépitait encore un reste de poussier !
Oh ! comme elle brillait, la manette d'acier !
Quel triomphe pour moi ! Quel orgueil dans ma tête !
Déjà je me voyais maître de la *Tempête*,
Déjà je succédais à mon père..... Oh ! là ! là !

Le manomètre d'or, le niveau d'eau, voilà
Ce qu'il ne fallait pas perdre de vue en route.
Et les rails donc, les rails.....

Et dire que, sans doute,

Je n'aurais qu'à tourner le fer du changement
De marche, qu'à tirer un peu, légèrement,
Sur le "régulateur" dont l'acier étincelle,
Et que ça...marcherait... Je tremble et je chancelle.

Tout à coup, refermant la porte du foyer,
J'empoigne le levier...rien que pour essayer,
Pour voir si je puis faire avancer la *Tempête*.....

...Un long jet de vapeur très blanche qui halète !
Un autre ! un autre ! un autre encore ! un crachement
De fumée aveuglante, un rauque grincement...
Et la masse de fer frémit, s'ébranle, roule,
Sort, et suit le chemin qui sans fin se déroule.

"Un employé se montre au loin : l'enfant prend peur, hésite, se trouble, devient fou, veut faire machine en arrière, se trompe, tire de toutes ses forces sur le levier étincelant."

Un employé paraît à distance...J'ai pour,
J'hésite une seconde, et, voyant la vapeur
Grossir ses tourbillons, je veux faire machine
En arrière, je perds la tête...je piétine...
Je tire à tour de bras sur le levier luisant.

"Comme sous d'irritants coups d'éperon, la *Nuit* s'élance....

"Ah ! que sa charge est légère ! En avant ! En avant ! à toute vitesse. Elle qui est habituée à voler comme un trait, même avec des cent mille et des cent mille kilos ! En avant ! en avant ! Maintenant elle hennit, elle file, joyeuse, libre !"

Comme sous l'éperon un cheval hennissant,
La *Tempête* s'élance.....

Que sa charge est légère !
En avant ! en avant, la vieille messagère !
Elle fuit sans effort, sans heurt et sans fracas,
Elle que vingt fourgons ne ralentiraient pas.
En avant ! en avant !...Maintenant elle vibre,
Mille file, elle vole, impétueuse et libre.

"Surpris, l'aiguilleur des trois embranchements de Brest, de Redon et de Saint-Malo se jette dehors de sa guérite.

"Avant qu'il ait pu déployer son drapeau rouge, pendant qu'un sous-chef de gare, à casquette blanche, là-bas, derrière, agite ses bras fortement, la machine à franchi toutes barrières, tous signaux, elle a suivi les rails réglementairement dirigés sur la ligne de Saint-Malo,—et elle fuit comme un tourbillon.

"Le vieil aiguilleur n'a eu que le temps de reconnaître, au passage, debout à la place habituelle de son père, le petit Jean-Marie Legorec, pétrifié d'impuissante terreur, pâle comme un petit cadavre, semblant demander pardon et secours, de ses grands yeux démesurément ouverts, ses longs cheveux flottant en arrière, dans la fumée.

"Loin déjà, tout là-bas des surveillants de la voie qui, les bras levés, ou leur drapeau à la main, gesticulent, paraissent pousser des cris !

"Mais qui donc oserait se jeter devant ce Leviathan emporté ? Qui ? Comment lui sauter à la crinière ? Il n'y a qu'à s'écarter au plus vite. Place !

"Et la *Nuit* passe....

—En voyant tout à coup émerger la machine,
Étonné, l'aiguilleur du chemin de Lichine,
Bondit hors de sa loge, un frisson à la peau.
Mais, avant d'avoir pu déployer son drapeau,
—Pendant qu'un chef agite un signal en arrière,
La *Tempête* a déjà franchi toute barrière,
Et roule avec le bruit d'un sinistre torrent.

Cependant l'aiguilleur, interdit et jurant,
A pu me reconnaître au poste de mon père,
Pétrifié de peur, pâle comme un suaire,
Paraissant implorer assistance et pardon,
D'une main déliante étirant le cordon
De la cloche, le front noyé dans la fumée.

Loin déjà, tout là-bas, une petite armée
De travailleurs aussi consternés que surpris
Gesticule, les bras tendus, poussant des cris.

Mais qui donc oserait se jeter sur la voie
Devant ce monstre fou que le hasard envoie ?
Qui pourrait le saisir ? Qui pourrait lui sauter
A la crinière ? ...Qui ? ...L'on n'a qu'à s'écarter
Au plus tôt...Place !...Place !...et la *Tempête* passe....

Il va de soi que mon intime aurait pu facilement, presque au fil de la plume, versifier jusqu'au bout l'*Enfant du Mécanicien*. Il en a cependant fait voir assez long, il me semble, pour établir qu'il n'y a pas de mérite littéraire dans un pareil travail, pas plus de mérite qu'on ne peut en revendiquer le croque-note qui réussit à jouer passablement *En roulant ma boule*.

Maintenant que mes lecteurs savent à quoi s'en tenir sur ce genre de plagiat, nous allons voir comment M. Fréchette s'en est rendu coupable, au détriment de M. J.-C. Taché, l'auteur de *Cadieux* :

"Cadieux était un voyageur interprète marié à une Algonquienne : il passait d'ordinaire l'hiver à la chasse, et l'été il traitait avec les sauvages."

Un jeune homme au regard rêveur et studieux,
Un brave, que ces fiers trappeurs nommaient Cadieux,
Connaissant l'algonquin, leur servait d'interprète.

"On était alors au mois de mai, et Cadieux attendait les sauvages de l'Isle et des Courte-Oreille, qui devaient descendre en même temps que lui jusqu'à Montréal avec des pelleteries

"La plus grande tranquillité régnait dans les cabanes du Petit-Rocher, lorsqu'un bon jour un jeune sauvage, qui était allé roder autour

des rapides et en bas du portage, arriva, tout essoufflé, au milieu des familles dispersées autour des cabanes, en criant : Nattaoué ! Nattaoué !

Un soir du mois de mai, l'interprète et ses hommes
Campaient précisément à l'endroit où nous sommes,
Auprès d'un feu pareil ils apaisaient leur faim
D'un rustique repas qui tirait à sa fin,
Et chacun s'apprêtait pour repaître ses forces
A s'en aller dormir sous les huttes d'écorces,
Lorsqu'un jeune sauvage, au parti dévoué,
Arriva tout à coup, criant : Nattaoué !

"Il n'y avait qu'un seul moyen d'échapper, c'était de sauter les rapides, chose à peu près inouïe ; car, comme le disait le vieux Morache, ils ne sont pas drus les canots qui sautent les Sept-Chutes."

—Ah ! messieurs, fit José, je ne crains pas les luttas
De l'aviron ; mais là, descendre les Sept-Chutes,
Nom d'un chien ! aussi vrai que je suis de Sorel,
Je l'ai dit bien des fois, ça n'est pas naturel.

"On s'était, en partant, recommandé à la bonne sainte Anne, et l'on pria de cœur tout le temps."

Le temps presse. On se fait de rapides adieux.
Les canots sont parés ; on invoque la Vierge.

"—Je n'ai rien vu dans les Sept-Chutes, disait dans la suite la femme de Cadieux, qui était une pieuse femme, je n'ai rien vu qu'une grande dame blanche qui voltigeait devant les canots en nous montrant la route."

Aussi raconte-t-on qu'une femme sauvage,
Pendant que les canots s'éloignaient du rivage,
Avait vu, dans le pli des grands brouillards douteux,
Un long fantôme blanc qui fuyait devant eux.

"Une heure ne s'était pas écoulée, qu'un coup de fusil retentit, suivi d'un autre, puis de plusieurs. Pendant cette lutte, au bruit des détonations, les canots, engagés dans les terribles courants, bondissaient au milieu des bouillons et de l'écume.

Et tandis que Cadieux, qui remonte la berge,
Jette un coup de fusil aux cent échos du soir,
On lance les canots dans le tourbillon noir.
Tout disparaît soudain dans l'ombre et dans l'écume.

"En repassant de nouveau près du Petit-Rocher, ils aperçurent de loin, sur le bord du sentier du portage, à côté de la petite loge qu'ils avaient crue abandonnée quelques jours auparavant, une croix de bois dont ils s'approchèrent avec un respect mêlé d'un étonnement étrange."

Ils allaient, l'âme en deuil, reprendre la descente
Lorsque, sous un abri d'épaisse frondaison,
Une croix bois brut qui sortait du gazon
Attira leurs regards.

"Et dans cette fosse gisait le corps encore frais de Cadieux, à demi enseveli sous des branches vertes. Les mains du mort étaient jointes sur sa poitrine sur laquelle reposait un large feuillet d'écorce de bouleau recouvert d'écritures.

"Celui d'entre eux qui savait lire lut les écritures confiées à ce papier des bois, en face du cadavre à peine refroidi du brave Cadieux."

Ils s'approchèrent. Là, dans une fosse ouverte,
De quelques branches d'arbre à demi recouverte,
Un cadavre gisait, à peine refroidi.
C'était Cadieux. Son front, par la mort alourdi
Gardait comme un reflet de l'oraison suprême.
Dans sa main décharnée un rustique poème
Que, sans doute déjà couché dans son tombeau,
Le doux martyr avait écrit sur un lambeau
D'écorce, reposait sur sa poitrine éteinte.

Ainsi de suite jusqu'au bout de la légende de M. Taché.

Et c'est avec de pareilles supercheries que M. Fréchette a rivalisé de fécondité avec son ami M. Routhier.

(A suivre)

W. CHAPMAN.

REVUE DE LA LIBRAIRIE

Questions religieuses :

Saint Paul, ses Missions, par l'abbé G. Fouard, 1 vol. in-8, avec cartes et plans. Prix : 7 fr. 50. — Lecoffre, à Paris.

Ce livre est le fruit d'un long travail et d'une grande science.

L'apologétique doit déjà à M. l'abbé Fouard des ouvrages renommés. *Sa Vie de N.-S. Jésus-Christ* est une des œuvres les plus accomplies certainement qui aient été publiées sur ce sujet. Son volume sur *saint Pierre* est dans les mains de tous ceux qui veulent connaître à fond l'Eglise primitive. *L'Histoire de saint Paul* est digne de ses travaux précédents. Elle en est la suite, sinon encore l'achèvement, une aile importante ajoutée à l'édifice entrepris, en attendant que d'autres constructions (*Dernières Années de saint Paul, Vie de saint Jean*) viennent quelque jour tout compléter.

Le présent volume raconte les *Missions* du grand Apôtre. C'est le commentaire scientifique des principales Epîtres. C'est non seulement une page d'histoire, mais une exposition du christianisme faite par un témoin irrécusable des événements qu'il raconte.

Rien n'a été négligé pour assurer à cet ouvrage le même succès qu'à ses devanciers. De grands soins ont été donnés à l'exécution typographique, et des cartes ou plans, répandus au cours du volume, permettront de suivre aisément les travaux et les voyages de l'Apôtre des Gentils.

RENSEIGNEMENTS :

Q. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur l'organisation du parti catholique allemand ?

R. — Voyez : *Catholiques Allemands*, par l'abbé Kannengieser, 1 vol. in-12; *Mgr Ketteler et l'organisation sociale en Allemagne*, par le même, 1 vol. in-12; *Windthorst en Allemagne*, par Decorsant, brochure in-18. La livraison du *Irish Ecclesiastical Record*, contient, sur ce sujet, une étude par le R. P. Hogan, S. J. intitulée : *Catholic organization in Germany*.

J. F. D.

Essai de critique

V

Depuis la publication de l'avant dernier article, nous avons reçu la visite d'un ami décidé à nous tancer d'importance. Nous reproduisons la conversation telle qu'elle s'est passée.

UN AMI

Vous accusez M. le juge Routhier d'appeler métaphore ce qui n'est pas métaphore. Ce qui vous paraît une erreur est, chez lui, excès de science.

CERVANTES

Comment cela ?

L'AMI

Appréciant une pièce grecque, il a parlé comme les Grecs. Vous connaissez la Poétique d'Aristote.

CERVANTES

Un peu.

L'AMI

Lisez vous-même.

CERVANTES

« La métaphore est l'emploi du nom d'un genre pour le nom d'une espèce, ou le nom d'espèce pour le nom de genre, ou le nom d'une espèce pour désigner une autre espèce, ou l'emploi d'un terme auquel on donne un sens par analogie... »

« ... Aussi la coupe est l'attribut de Bacchus, et le bouclier, celui de Mars. On dira donc la coupe est le bouclier de Bacchus, et le bouclier est la coupe de Mars. »

« De même, la vieillesse est à la vie, ce que le soir est au jour : on dira donc, la vieillesse est le soir de la vie, et le soir la vieillesse (*le déclin*) du jour ». Mais pourquoi lire ce passage ?

L'AMI

Pour démontrer qu'en grec, et à l'origine de la littérature, le terme métaphore avait plus d'étendue qu'en français. Dès qu'un terme s'éloignait de son sens propre, c'était plus ou moins une métaphore. Ainsi, lorsqu'on appelle la pousière, *sœur altérée de la boue, messager muet de l'armée* ; la fumée, *sœur chatoyante du feu* ; le fer, *dur répartisseur d'héritages, qui jette aux guerriers les dés de la terre*, ces appositions, adjectifs, qualificatifs, ou de quelque nom que vous les désigniez, sont détournés de leur sens propre, *par analogie*, et alors, suivant Aristote, il y a métaphore. De plus le *joug au cou* du Bosphore, par exemple, les *dés de la terre*, sont des métaphores, même dans notre langue. M. Routhier a donc saisi mieux que vous le sens des termes de rhétorique employés dans la Poétique d'Aristote. Heureux écrivain, que sa science profonde du grec et des auteurs grecs met à l'abri de la censure des malins critiques !

CERVANTES

Vous croyez que M. Routhier sait le grec ?

L'AMI

Certes, oui.

CERVANTES

Comment se fait-il qu'il ait emprunté toutes ses traductions ?

L'AMI

Pour ne pas refaire ce qui était bien fait. Mais il a su corriger à propos.

CERVANTES

Corriger ! Qui corriger ?

L'AMI

Qui ? Paul de Saint-Victor lui-même.

CERVANTES

M. le juge Routhier faire des corrections à Paul de Saint-Victor, cet helléniste consommé, un des plus grands de notre siècle ! Des preuves, s'il vous plaît.

L'AMI

Ouvrons les *Deux Masques* et voyons de quelle manière Paul de Saint-Victor traduit la prière d'Œdipe, entrant dans le bois consacré aux Euménides :

« O Vénérables et Terribles !... ne soyez contraires ni à Apollon, ni à moi. Ce dieu, lorsqu'il me prédit autrefois tant de misères, m'annonça aussi que j'en trouverais le terme au bout d'un long temps, à mon arrivée dans la terre où je deviendrais l'hôte des Vénérables Déeses. L'Oracle déclarait les signes qui devaient m'en annoncer l'heure ; un tremblement de terre, des éclairs, un grand bruit de foudre. Et certes, je reconnais aujourd'hui que j'ai été conduit vers ce bois sacré par votre assistance. Comment sans elle vous aurais-je rencontrées les premières dans ma course errante. Comment serais-je venu m'asseoir sur cette roche abrupte, dans votre enceinte revêtée, ô *sombres Déeses !* *sombre moi-même comme vous*. Consommez donc l'oracle, et accordez-moi de mourir ici. »

N'avez-vous constaté aucune erreur dans cette traduction ?

CERVANTES

Aucune.

L'AMI

Œdipe s'adresse aux Euménides, aux furies, divinités terribles et redoutables, qui doivent se manifester par les éclairs, et le bruit de la foudre, et causer sa mort.

Ces réflexions ne vous font-elles pas toucher du doigt le défaut de la traduction de Paul de Saint-Victor ?

CERVANTES

Nullement. Peut-être n'avons-nous pas l'esprit assez clairvoyant.

L'AMI

Lisez le texte rapporté par M. le juge... Ne voyez-vous pas « *o sombres déesses ! Sombre moi-même comme vous !* »

CERVANTES

Quoi, il a osé corriger la traduction de Saint-Victor.

L'AMI

Un dieu sans doute, pour parler comme Eschyle, lui en a inspiré le dessein.

CERVANTES

Oui, un dieu qui voulait le perdre.

L'AMI

Mais vous voyez bien qu'il était absurde d'appeler *sombres* les furies. Sombres ? Qui a jamais entendu cette épithète accolée à de semblables divinités ? C'est sombre qu'il faut dire : c'est le vrai qualificatif des Euménides.

Ces déesses, redoutables et terribles, sont pour tous un objet d'horreur. Hélas ! elles n'ont été que trop sombres, pour l'humanité, elles, qui, d'après les idées mythologiques, sont avides de répandre des maux parmi les hommes !

CERVANTES

Les idées mythologiques nous serviront dans la présente controverse. Quelles sortes de libations étaient offertes aux Euménides ?

L'AMI

Qu'importe ?

CERVANTES

Il importe beaucoup. Si, par exemple, on répandait de l'eau en leur honneur et non du vin, cette absence de libations de vin, ne leur mériterait-elle pas avec justice l'épithète *sobre* ?

L'AMI

Un doute surgit dans mon esprit. M. le juge Routhier serait-il moins savant que je ne le croyais !

CERVANTES

C'est ce que nous allons voir. Il est toujours dangereux de corriger sans réflexion une traduction faite par plus habile que soi.

Mais venons-en au texte grec ; n'est-ce pas le moyen le plus simple de trancher la difficulté.

L'AMI

Lisons.

CERVANTES

Voici l'Œdipe à Colone. Œdipe est entré dans le bois consacré aux Furies. Il parle. Suivez attentivement les vers quatre-vingt-dix-huit à cent de la tragédie :

Ou gar an pote protaisin unim antekurs' odoiporon. néphôn ainois, kapi semnon edzomén.

Eh bien ! *néphôn, ainois*, êtes-vous convaincu ? *Néphôn*, participe présent, étant *sobre moi-même*. *Ainois*, un mot assez suggestif, puisqu'il se compose de l'a privatif et du mot *vin* : qui *n'use pas de vin*, à qui on *ne fait pas de li-*

bations de vin. Est-ce assez *sobre* ? *Sobre lui-même, sobre par l'absence de vin*. Est-ce assez *clair* ?

L'AMI

Pauvre juge Routhier !

CERVANTES

Pauvre juge ! Oui, s'il eût eu la moindre connaissance de la langue d'Eschyle, aurait-il pu commettre une pareille énormité littéraire ? Pouvez-vous dire maintenant qu'il sait le grec ?

L'AMI

Pauvre juge ! Ça n'y paraît guère.

CERVANTES

Pauvre juge ! En quoi mérite-t-il notre pitié ! Pendant des années et des années, ce geai paré des plumes de mille paons divers, (nous usons de métaphore à notre tour) a dérobé l'admiration publique. Il a pris à pleines mains, à droite et à gauche ; il a accumulé en volumes des idées surprises de se trouver réunies, et fier de cet amas indigeste il a reçu comme siens des applaudissements que d'autres avaient mérités. Non content de piller les écrivains supérieurs, il les corrige. Et lorsqu'on le surprend en flagrant délit d'erreur, il se trouve des gens pour le plaindre.

Je prétends soulever les lecteurs détrompés
Contre un auteur bouffi de succès usurpés ;
.....
Mon crime fut celui de l'orgueil qui l'enivre ;
Lui seul a dû rougir d'avouer un sot livre.

Ah ! s'il s'agissait d'un de ces auteurs modestes, qui ne prétendent pas accaparer à eux seuls toute la gloire de leur temps, nous lui pardonnerions une erreur légère. Mais un homme comme le juge Routhier, qui se range sans gêne au nombre des grands génies qui ont honoré la race humaine, il ne lui est pas permis de se tromper.

Assis au rang des dieux, il doit être impeccable.

CERVANTES.

L'AFFAIRE DE DANIELSON-VILLE

L'*Opinion publique*, de Worcester, qu'on ne soupçonnera pas d'hostilité à l'égard des Canadiens-français, consacre, à la date du 24 mars, un long article à l'affaire de Danielsonville. Notre confrère affirme que si l'évêque du diocèse a eu tort, tous les torts ne sont pas de son côté. Nous citons :

« Maintenant, faisons notre examen de conscience et voyons si, tous tant que nous sommes, nous n'avons pas quelques petites peccadilles à nous reprocher. En y réfléchissant, il nous semble que l'affaire de Danielson a fait beaucoup trop de bruit, surtout depuis que la question a été déplacée. Car elle a été déplacée il n'y a pas à le nier. On voulait d'abord défendre l'enseignement du français contre les empiètements d'un curé anglo-man. Puis on a voulu remplacer ce curé, surtout parce qu'il en voulait à la langue française, parce qu'il la parlait mal, parce qu'il était antipathique aux Canadiens-français. Maintenant on veut remplacer son remplaçant parce qu'il est Français et non Canadien. On n'allègue pas qu'il est anglo-man, on ne prétend pas qu'il déteste les Canadiens, on ne peut lui reprocher d'écrocher notre langue ; mais on s'en tient au principe que les Canadiens devraient être desservis par des prêtres de leur nationalité. Ce principe est excellent en lui-même. Personne ne conteste cela ; mais on avouera que l'exposé des griefs des paroissiens de Danielson a subi une transformation peu avantageuse pour le succès de leur cause.

« N'eût-il pas été plus sage d'accueillir cordialement le R. P. Soquet ? On avait dit aux Canadiens : Soumettez-vous et vous aurez un prêtre de votre nationalité. Dans l'intervalle on leur enlève le curé Preston que l'on remplace par un Français. Il n'y aurait eu rien d'humiliant dans le fait de se soumettre temporairement en

acceptant ce dernier. La promesse de l'évêque était conditionnelle, si nous en croyons le rapport des délégués, lequel du reste, est la seule version rendue publique. Les paroissiens qui n'ont pas rempli les conditions de cette promesse peuvent-ils se plaindre de ce qu'elle n'a pas été tenue ?

« On prétend maintenant que, sans le vote du 29 décembre, sans tout le bruit qui a été fait dans les journaux au sujet de la nomination du père Soquet, nos compatriotes auraient aujourd'hui un curé canadien. S'il en était ainsi la faute des mécontents ne justifierait pas l'entêtement des autorités épiscopales ; mais ce n'en serait pas moins une faute. Ce serait pis qu'une faute : comme dirait Talleyrand, ce serait une maladresse. »

Parlant du décret de Baltimore au sujet des offrandes, décret dont il est question dans la lettre que nous avons publiée la semaine dernière, l'*Opinion publique* dit :

« On a cité un décret du Concile de Baltimore déclarant que l'on peut faire partie de l'Eglise sans être tenu de contribuer ni directement ni indirectement aux frais du culte. Ceci regarde probablement les pauvres et non ceux qui ne veulent pas payer. Dans tous les cas, cette question est une affaire entre les mécontents et leur conscience.

« La grève, car c'en est une, ne peut durer indéfiniment. La question se réduit à ceci : Les Canadiens de Danielson ont-ils ou n'ont-ils pas à se plaindre de griefs sérieux ? S'ils ont des réclamations légitimes à faire valoir, pourquoi ne s'adressent-ils pas à Rome ? »

Il faut espérer que l'excellent conseil de notre confrère sera écouté. Si l'on a des griefs sérieux, qu'on s'adresse à Rome. Si les griefs ne sont pas sérieux, qu'on se soumette à l'évêque. Pour de vrais catholiques il n'y a que cette alternative.

NOTRE INFLUENCE !

La *Presse* de Montréal a publié ce qui suit, et le *Quotidien*, de Lévis, feuille conservatrice, l'a reproduit sans commentaire :

« Nous lisons dans les journaux ministériels que M. L. A. Catellier, sous secrétaire d'Etat, a reçu un congé de deux mois et que, pendant son absence, il sera remplacé par M. Joseph Pope.

M. Catellier n'avait aucun besoin de congé ; il est gros et gras, à bon pied, bon œil ; et, dans dans le cas où il eût besoin de repos, — ce dont nous doutons fort, les devoirs de sa charge n'auraient-ils pas pu être remplis par son assistant ? Le fameux principe de promotion qu'on invoquait si bruyamment quand M. Schreiber a remplacé M. Trudeau, quand M. Lowe a remplacé M. Taché, n'a donc plus aucune valeur quand un Canadien-français pourrait en bénéficier ?

« Ainsi de cinq sous-chefs de ministère, nous voilà réduits à deux, car l'hypocrisie de ces deux mois ne trompera personne. M. Catellier est bel et bien mis à la retraite et M. Pope est son successeur : on veut arriver à la fin de la session sans faire la nomination officielle. Voilà tout.

« Il ne nous reste plus que deux compatriotes parmi les sous-chefs des départements : MM. Panet et Gobeil ; l'heure de la retraite va sonner pour le premier et on trouvera bien un prétexte quelconque pour écarter le second ; alors le vœu des francophobes sera exaucé, il n'y aura plus un seul Canadien-français à la tête d'un département, et pour peu que nous ayons des défenseurs dans le cabinet de la force de ceux que nous avons actuellement nos compatriotes ne pourront plus dépasser le grade de *messager*. »

A ce propos, le *Moniteur*, de Lévis, publie ce qui suit :

« La question de la nomination d'un remplaçant à M. Catellier, sous-secrétaire d'Etat, n'est pas encore réglée et pourrait bien ne pas l'être de sitôt. Une forte pression se fait en faveur de M. Jos. Pope, mais les ministres canadiens-français, dit-on, insistent pour que M.

Catellier soit remplacé par un canadien-français. La nomination de M. Pope serait une grave injustice pour notre province. Nous avions autrefois 5 sous-chefs de département, et nous n'en avons plus que deux. Il est temps d'enrayer le mouvement qui pourrait finir par l'ostracisme des nôtres des emplois publics."

Et voilà ce que vaut aux nôtres le fameux régime de la Confédération !

UNE HONTE

Les journaux ont publié le tableau suivant qui indique, par province, le nombre des députés qui ont voté pour et contre la deuxième lecture du bill remédiateur :

	POUR	CONTRE
Ontario.....	35	52
Québec.....	32	29
Nouvelle-Ecosse.....	14	6
Nouveau-Brunswick...	14	2
Ile du Prince Ed.....	2	4
Manitoba.....	4	1
Terr. Nord-Ouest.....	4	0
Comlombio anglaise...	6	0

C'est une véritable honte de voir que la province de Québec, qui aurait dû donner un vote unanime en faveur du principe de la loi remédiateur, s'est scindée en deux camps de force presque égale.

Il s'agissait de dire si, oui ou non, le parlement fédéral, après six ans de persécution, viendrait au secours de la minorité manitobaine. Et il s'est trouvé 29 députés de notre province de Québec, assez aveuglés par l'esprit de parti, pour refuser toute aide à nos frères de l'Ouest, parce qu'en refusant cette aide ils espéraient escalader le pouvoir.

L'histoire sera très sévère à l'égard de ces 29 députés.

Nous avons ici un nouvel exemple des malheurs dont nous menace sans cesse l'esprit de parti. Les questions les plus vitales ne sauraient nous unir. Nous paraissions irrémédiablement divisés. Nos forces à Ottawa se neutralisent. Nous n'y comptons pour rien. Ce n'est pas notre province qui a fait pencher la balance en faveur de la justice. Sans nous, le résultat eût été le même.

C'est une honte pour nous.

Le congrès antimacannique international

Dans notre numéro du 21 mars nous avons donné, d'après la *Franc-maçonnerie démasquée*, un résumé des travaux d'organisation du premier congrès antimacannique international, projet béni par S. S. Léon XIII.

Une communication, datée du 9 mars, que nous venons de recevoir du comité central exécutif siégeant à Rome, nous permet d'ajouter quelques nouveaux renseignements à ceux que nous avons publiés dans notre avant-dernier numéro.

Onze cardinaux, et parmi eux le cardinal vicaire, plus de quatre-vingts évêques et un grand nombre de sociétés et de journaux catholiques ont déjà envoyé leur adhésion au comité central.

A sa séance du 4 mars dernier, le comité central exécutif a définitivement fixé la date du congrès. Les jours choisis sont : 29 septembre prochain, ouverture du congrès ; 30 septembre et 1, 2 et 3 octobre, réunions générales et travaux des commissions ; 4 octobre, clôture du congrès.

Le comité central a de plus décidé qu'à partir du 15 mars on fera des prières spéciales et des réunions préparatoires au congrès ; et qu'à l'occasion du 80 centenaire du départ de la première croisade, qui est le 10 août prochain, on publiera, dans tous les pays où existent des comités nationaux, une feuille intitulée : *La Nouvelle Croisade*, laquelle traitera du congrès antimacannique.

Nous faisons encore une fois appel aux catholiques du nouveau monde de ne pas rester inactifs, mais de prendre part, chacun dans sa sphère et selon ses moyens, à cette nouvelle croisade voulue et bénie par le chef de la chrétienté.

Il s'agit de sauver la société moderne que menace un ennemi bien plus terrible que les infidèles du moyen âge.

Disons, comme les premiers croisés à Clermont, il y a huit siècles : Dieu le veut ! Dieu le veut ! Et, comme eux, accomplissons la volonté divine en nous organisant pour la lutte contre la franc-maçonnerie.

Les Odd Fellows dans la province de Québec

Le *Star*, de Montréal, à la date du 12 mars, dit que le nombre des membres de la société secrète dites des Odd Fellows a beaucoup augmenté dans la province de Québec depuis un an, et particulièrement depuis un mois. C'est surtout dans les Cantons de l'Est, dit le journal anglais, que cette société fait des progrès. On vient d'instituer une loge à Bedford, et deux ou trois loges doivent être fondées dans le district de Farnham.

On le sait, cette société des Odd Fellows a été récemment condamnée par le Saint-Siège. Que les catholiques soient donc sur leurs gardes.

A propos d'une condamnation

Après avoir lu notre article de la semaine dernière intitulé : *Contraste*, où il est question de la condamnation de George Vézina à une amende de \$100 seulement, pour avoir distillé du whisky illégalement, une personne qui se trouvait à la cour de police, en cette circonstance, nous fait remarquer que le magistrat voulait frapper le coupable d'une amende plus forte. Le cas lui semblait incompatible avec le minimum de la peine. C'est l'avocat de la couronne lui-même qui a insisté sur le châtiment le plus léger que la loi permette. Naturellement le magistrat ne pouvait guère infliger une peine plus forte que celle que le représentant du fisc exigeait.

Vézina a été de plus condamné à un mois de prison ; mais, quoi qu'en dise le *Chronicle*, cette partie de la sentence paraît avoir été une pure affaire de forme ; car, aux dernières nouvelles, on n'avait pas encore demandé au magistrat d'émettre contre lui un *commitment*, ou ordre d'écrou ; et le magistrat, dans les causes de ce genre, ne peut envoyer le condamné en prison sans en être requis.

L'IDEE FAIT SON CHEMIN

(De l'Oiseau-Mouche)

Cette idée, qui va si bien, c'est notre "Nouvelle-France" de l'avenir. La première condition pour que cette idée se réalise un jour, c'est qu'elle se vulgarise d'abord. Or cela se fait peu à peu, sans bruit, parfois même avec bruit.

A ne consulter que mes souvenirs, c'est M. le juge Routhier qui, dans ses *Causeries du Dimanche*, a le premier donné corps à l'idée, il y a quelque vingt-cinq ans. Un peu après, M. Philippe Masson, le brillant directeur du défunt *Ouvrier catholique*, cherchait à comprendre le plan providentiel dans sa brochure *La Providence et le Canada français*.

Ensuite, le silence se fit ; personne ne parla plus de la patriotique aspiration.

L'été dernier, le roman de M. Tardivel, *Pour la Patrie*, ressuscita l'idée. Cette fois, elle n'a plus l'air d'avoir envie de mourir. Tout le bruit qui s'est fait autour du livre, c'est l'idée qui en profite. Beaucoup de publications du pays et de l'étranger ont loué ce livre, et ont mis ainsi la thèse en évidence. Cela seul a valu beaucoup de lecteurs à l'ouvrage et beaucoup de partisans à la thèse.

En d'autres milieux, on s'est attaqué au livre et à la thèse. Il y a des défauts dans

la composition de ce roman, a-t-on dit ; il y a même des fautes de style. Qu'est-ce que cela fait ! L'ouvrage n'en est pas moins d'un palpitant intérêt, et il se lit, et la thèse va toujours. Ailleurs, on dit, du reste fort sottement, pis que prendre et de la thèse, et du livre, et de l'auteur, quatre colonnes durant... (Voir la *Presse* du 11 février ; c'est signé de cinq X.) Qu'importe ! Tout cela fait que maintenant l'idée a pénétré en tout lieu.

Dans la dernière communication dont il a favorisé l'Oiseau-Mouche, Mgr Fèvre parlait en termes excellents du "Grand dessein." Ce passage a été reproduit par plusieurs journaux importants. C'est l'idée qui marchait !

Encore plus récemment le *Witness*, de Montréal, publiait une lettre d'un *English Canadian* qui se déclarait tout à fait partisan, lui aussi, du "Grand dessein." Cette lettre surprenante a fait le tour de la presse. C'est l'idée qui va toujours !

La voilà bien lancée. Elle ira désormais toute seule, pour peu que nos publicistes lui donnent une petite poussée de temps à autre.

En attendant l'heure fixée par la Providence, Nous continuerons d'être loyaux sujets de l'Angleterre. Tant que la Confédération canadienne se tiendra debout, nous travaillerons à la rendre prospère et heureuse. Mais si la Confédération devient malade (elle a quelquefois d'inquiétants frissons...), si elle passait de vie à trépas (ce n'est pas immortel une Confédération !), nous ne manquerions certes pas d'en profiter, avec la permission du gracieux souverain ou de la gracieuse souveraine d'alors...

Je voudrais voir ce jour-là. Je voudrais bien assister à l'enthousiaste *Te Deum* dont les notes éclatantes ébranleront alors, comme jamais auparavant, les voûtes antiques de nos temples !

Fils de Rome et de la France, l'aimons nous, notre Nouvelle France catholique !

Nous ajouterions, j'espère, un brillant appendice à ce beau volume, *Gesta Dei per Francos*, dont il n'y a qu'un exemplaire, imprimé en lettres d'or, relié de gloire, enluminé de foi...

ORNIS.

NOTE DE LA REDACTION : — Nous croyons que les souvenirs de notre excellent ami Ornis, stimulés peut-être par une affirmation intéressée, l'ont induit en erreur, sur un point. Nous avons relu avec attention la partie politique des *Causeries du Dimanche* et nous n'y trouvons pas le moindre "corps donné à l'idée." M. Routhier examine, il est vrai, la question de notre avenir national. Il repousse l'annexion. Quant à l'indépendance, à laquelle il consacre un chapitre, il la préférerait à l'annexion ; mais, dit-il, "ce que je veux, pour le moment, c'est le *statu quo*, et ma politique est toute d'expectative". (p. 73). Du reste, l'indépendance dont il est question dans les *Causeries* est l'indépendance du Canada vis-à-vis de l'Angleterre. Nulle part, dans ce livre, nous n'avons pu découvrir la moindre allusion à la sortie future du Canada français de la Confédération. Tout ce qu'on pourrait interpréter dans ce sens serait la phrase suivante, dans le chapitre sur l'émigration : "Fils de la France et de l'Eglise, il me semble que nous sommes destinés à prendre en Amérique la place que la France a occupée en Europe" (p. 80). Pour un *corps*, c'est assez maigre.

La colonie du R. P. Paradis

Sous ce titre nous lisons dans le *Monde*, de Montréal.

"La colonie du R. P. Paradis, près de Verner, Ont., se compose de Canadiens-français rapatriés. Bien souvent le R. P. Paradis a été en butte à de malignes attaques. On a critiqué son administration, on a prétendu que les colons de Verner vivaient dans la misère et étaient menacés de famine.

"Des plaintes ont été portées jusqu'au premier ministre lui-même, sir Mackenzie Bowell.

Le gouvernement s'est ému, une enquête a été instituée. Le résultat est l'exonération complète du R. P. Paradis. Les colons de Verner se déclarent satisfaits de leur condition. Le R. P. Paradis

a mis à excellent profit l'aide que lui a prêtée le gouvernement et la petite colonie n'a qu'à se louer de ses efforts pour lui assurer la prospérité.

"Encore une accusation à l'eau."

D'autres journaux ont publié la même information qui réjouira grandement les amis du R. P. Paradis.

"The Review"

The Review, l'excellent journal catholique de Chicago que nous avons si souvent l'occasion de citer avec éloges, vient de commencer la troisième année de son existence. Nous lui offrons, à cette occasion, nos plus sincères félicitations et nos meilleurs souhaits de prospérité.

The Review, on le sait, combat avec énergie la tendance à tout américaniser qui existe aux Etats-Unis. Il veut que les catholiques de nationalités diverses aient la faculté de maintenir leurs institutions propres, de conserver leur caractère national, leur langue maternelle. Il ne veut pas qu'ils soient jetés violemment dans le moule américain. C'est un magnifique programme, et notre confrère l'applique avec non moins de fermeté que de sagesse. *The Review* est un appui précieux pour les Canadiens-français établis aux Etats-Unis, car il soutient les mêmes luttes qu'eux, et leurs adversaires sont les siens. Nous souhaitons donc que nos compatriotes de là-bas fassent tout en leur pouvoir pour soutenir ce vaillant journal.

Le prix de l'abonnement n'est que de \$1.50 par année. S'adresser à M. Arthur Preuss, propriétaire, 145 Schiller street, Chicago, Ill.

SOCIETES SECRETES

Toujours les sociétés secrètes aux Etats-Unis. On nous communique des extraits d'un journal américain qui rend compte des funérailles d'un Canadien-français, dans une ville située non loin de la frontière canadienne. Ce compatriote appartenait à l'ordre des Anciens Forestiers et à une autre société secrète, celle des Red Men — Hommes rouges. C'est à l'église catholique de l'endroit que les obsèques ont eu lieu. Les porteurs des coins du poêle étaient des Forestiers, et vingt-cinq *Hommes rouges* formèrent autour du cercueil une garde d'honneur. Forestiers et Red Men portaient les insignes de l'ordre, dit le compte rendu ; et sur la tombe, après la récitation des prières de l'Eglise par un prêtre catholique, les Red Men déposèrent un *tomahawk* en fleurs, emblème de leur ordre, et les Forestiers une tête de cerf !

Ce mélange de cérémonies catholiques et de démonstrations païennes est tout à fait caractéristique. Il n'y a guère qu'aux Etats-Unis, croyons-nous, que de telles choses se passent.

On nous communique, en même temps, un autre extrait du même journal qui donne le texte d'une série de "résolutions" adoptée par les Red Men de l'endroit à l'occasion de la mort de leur frère. On y parle du *Grand Esprit*, de l'*Heureux Terrain de chasse* — Happy Hunting Grounds. C'est-à-dire que cette société d'Hommes rouges professe la religion purement naturelle des aborigènes de l'Amérique. Au fond, c'est du maçonisme, n'en doutons pas.

Ils sont incalculables les ravages que font en Amérique toutes ces sociétés secrètes organisées par la franc-maçonnerie.

La *Patrie* annonce que son directeur, M. Beaugrand, le sempiternel voyageur, est parti pour la France.

DECES

Nous regrettons d'apprendre la mort, arrivée subitement, à Québec, lundi matin, de M. Guillaume Amyot, avocat et député fédéral du comté de Bellechasse. M. Amyot était indisposé depuis quelques jours, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi prochaine.

Guerison extraordinaire

Opérée par saint Anthelme (1)

I

Marie Carle est née en 1843, à Sonnaz (Savoie) où elle a fait sa première communion. Vers l'âge de douze ans, elle vint habiter Belley qu'elle n'a jamais quittée depuis. Son père cultivait à Cottier, dans la banlieue de la ville, une petite ferme. Il y mourut en 1861. Marie, qui avait déjà perdu sa mère, resta sans ressources. La sœur aînée, Françoise, alors servante à Belley et plus tard mariée à Boissieux ; son frère Louis, ouvrier à Marseille, s'associèrent pour lui louer une chambre en ville et subvenir à ses besoins ; grâce à l'appui qu'ils trouvèrent chez les Dames de la Miséricorde, ils y réussirent.

Depuis longtemps Marie Carle était infirme. A huit ans, elle eut des convulsions qui entraînèrent pour elle les plus fâcheuses conséquences. Peu à peu la jambe gauche se contracta, et en se relevant vint se replier sous la partie supérieure de la cuisse, de telle sorte que le talon s'y enfonçait avec force et finit par y adhérer. Quand elle s'asseyait, c'est sur ce talon que s'appuyait son corps ; aussi à l'église et ailleurs, la voyait-on s'agiter sans cesse sur sa chaise et changer de place à tout instant. A la contracture du membre qui demeura trente-six ans replié, se joignit naturellement l'ankylose la plus irréductible. Marie ne pouvait marcher qu'avec des béquilles.

Son infirmité fut cause qu'elle ne reçut aucune instruction. Elle ne sait ni lire ni écrire, mais elle possède un ferme bon sens et le caractère le plus gai. Dans son langage rien ne respire la vanité, ou ne trahit l'imagination ; la simplicité, une observation fine et spirituelle en font le charme.

II

Il ne semble pas que durant la vie de ses parents on ait rien tenté pour la guérir. Peut-être en désespérait-on. Son mal était-il un de ces vices héréditaires qui se transmettent avec le sang ? Je l'ignore. Un de ses cousins germains était perclus d'une jambe.

La maladie négligée empira, et le genou devint le siège d'une douleur continue. Deux ou trois fois la semaine, la souffrance y devenait si cuisante que Marie cherchait à le

(1) Saint Anthelme septième général des Chartreux puis évêque de Belley. Né au château de Chignin, près de Chambéry, en 1107 ; embrasse l'état ecclésiastique ; est nommé prévôt de l'église de Belley ; bientôt après entre à la Chartreuse de Portes, où il prononce ses vœux solennels en 1137 ; est mandé à la Grande-Chartreuse en 1138 par Guigues le Vénérable qui lui confie la charge de Procureur. Elu Prieur de la Chartreuse en 1139, il devint le Général de l'Ordre ; donne sa démission en 1151 ; devient évêque de Belley, où il meurt en odeur de sainteté en 1178.

déchirer avec les dents, pleurait à chaudes larmes, et prenait des crises de nerfs.

Les docteurs Cyvoct père et Brillat-Savarin, consultés, s'assurèrent en ouvrant le genou qu'il ne renfermait aucune humeur, et se bornèrent à prescrire des frictions avec du baume tranquille et de l'alcool camphré. Tantôt ces remèdes soulageaient la malade, tantôt ils restaient inefficaces. Pour sortir d'une situation qui ne faisait que s'aggraver, et pour alléger Marie d'un membre qui la gênait, non seulement pour s'asseoir, mais encore pour marcher avec des béquilles, M. Brillat-Savarin lui dit un jour : " Eh bien, tu iras à l'hôpital, je te couperai la jambe et tu auras le double avantage de souffrir moins et de pouvoir te servir d'une jambe de bois " L'infirme, heureuse de la perspective qu'on lui ouvrait, se rendit à l'hôtel-Dieu, et suivit durant huit jours un régime pour se préparer à subir l'opération. Mais le moment venu, le docteur hésita, et par crainte de complications qui pouvaient survenir, eu égard à la frêle constitution du sujet, abandonna son projet.

Cependant, s'il renonçait à trancher le membre malade, il caressait encore l'espoir de le redresser. Il y a quinze ans, il revit Marie Carle, examina la jambe contractée, et à tel point ankylosée au genou qu'on ne pouvait la détendre, et il termina en disant : " Il faut que tu partes immédiatement pour Lyon, il ne t'en coûtera rien, et là on t'opérera et on étendra ta jambe. — Mais docteur, répliqua Marie, je ne peux partir sans en avertir mon frère, de Marseille " Elle lui écrivit, et en attendant la réponse, elle alla prendre conseil de l'une de ses amies, Marie Collet, qui venait de subir, à Lyon, une opération malheureuse. " Marie, dit celle-ci, vois en quel état je suis. Avant d'aller à Lyon, je marchais encore un peu ; maintenant je ne marche plus. Prends garde, on va mutiler ton genou, que deviendras-tu ? " Ebranlée, l'infirme demanda au docteur si, après l'opération, elle marcherait sans béquilles : " Non, lui fut-il répondu. — Eh bien ! je reste comme je suis. "

Marie ne songea plus à consulter aucun médecin. Néanmoins, comme elle allait quelquefois veiller les malades à l'hôtel Dieu, il lui arrivait à certaines heures de souffrance plus aiguë, de dire aux Sœurs et aux médecins de service : " Donnez-moi donc un remède pour ma jambe ; " et sans regarder de nouveau le membre malade, chacun lui conseillait les mêmes frictions. Seul il y a trois ans, le docteur Mocquin voulut voir cette jambe cause de tant de larmes et de souffrances. Il ne fut pas longtemps à se rendre compte qu'elle était inguérissable, et il prescrivit à Marie les remèdes qu'on lui avait tant de fois ordonnés sans résultat.

L'infirme était incurable : voisins, Sœurs hospitalières, médecins, chacun le disait autour d'elle. L'hiver dernier, elle eut occasion de rencontrer à l'hôpital le docteur Brillat-Savarin qui venait d'opérer une dame. " Eh bien, lui dit le docteur en riant, veux-tu que je te coupe la jambe ?

— Non, riposta Marie, qui savait déjà que l'heure de sa guérison était proche, non car je marcherai bientôt. — Qui va te guérir ? — Saint Anthelme. — Quand ? — Le jour de sa fête. — Oh ! oh ! tu peux y compter. "

Abandonnée des savants qui la regardaient comme inguérissable, Marie s'était de bonne heure retournée vers Dieu pour lui demander sinon la guérison au moins un soulagement. Elle était pieuse, et sa foi ne craignait pas de solliciter des miracles. En hiver lorsque la neige la clouait au logis, elle occupait ses heures de solitude à réciter les prières qu'on lui avait enseignées au catéchisme ; deux ou trois fois par semaine, elle disait le chapelet. Elle aimait à causer avec ses amies des merveilles opérées à Lourdes par la Sainte Vierge. " Ah ! s'écriait-elle, si je pouvais y aller... " En été, elle assistait à la messe aussi souvent que son infirmité le permettait, et elle communiait tous les mois et quelquefois tous les quinze jours.

Durant plus de trente ans elle pria, et quoique ni la Sainte Vierge ni Dieu ne parussent l'écouter, elle ne cessa jamais de solliciter sa guérison ou l'allègement de sa douleur. Mais les jours succédaient aux jours, et aucun d'eux n'apportait le changement souhaité. Marie était dans sa quarante-neuvième année. C'était le moment que le ciel avait choisi pour la prendre en pitié.

III

Écoutons son récit et suivons-le pas à pas :

" En 1892, je logeais chez Mme Gonin. La veille ou le lendemain de l'Assomption, je ne sais plus au juste lequel de ces deux jours, j'avais reçu de mon neveu de Marseille, à l'occasion de ma fête, un don de cinq francs ; et selon son désir, j'en avais profité pour me préparer un bien modeste repas. Mon dîner était prêt. Soudain je fus saisie d'une douleur si vive, si persévérante que je ne pus manger ; je m'assis à terre devant le feu, pleurant et me frottant le genou avec du baume tranquille. — Bonjour, Marie, me dit une voix de femme. — En ce moment la porte était ouverte, et on était entré sans que je m'en aperçusse. — Bonjour, Madame, répondis-je sans me retourner, ni cesser de pleurer. Je pensais qu'une femme du voisinage était venue me visiter. — Pourquoi pleurez-vous tant ? — Je souffre beaucoup du genou. — Ne le mouillez pas ainsi avec le baume. — Oh ! je le mouille si peu ! — Courage, vous irez mieux et vous guérirez. — Guérir ! jamais, jamais ! — Croyez-moi, vous guérirez. — Jamais, jamais ! — Priez Dieu et la Sainte Vierge, et vous marcherez. — Il y a longtemps que je prie, et à quoi mes prières ont-elles servi ? — Priez et prenez patience. — J'aimerais mieux être morte. — A quel Saint voulez-vous vous adresser ? — A saint Anthelme, c'est notre Saint. — Saint Anthelme vous rendra votre jambe, le jour de sa fête, dans trois ans. Je comprends — Quel est le jour de sa fête ? — Le 26 juin — Priez et dans trois ans, non point l'année pro-

chaine, mais dans trois ans, vous marcherez. Quelles prières savez-vous ? — Oh ! Madame, n'ayant pas appris à lire, j'en sais peu. — N'importe, vous direz le chapelet trois fois par semaine à l'église ou chez vous, couchée ou levée comme vous pourrez ; vous y ajouterez quelques autres prières. "

Ici, la Dame indiqua quelques prières, choisies parmi celles que les fidèles font à l'église, et prescrivit à Marie de les tenir secrètes. Enfin elle se pencha, toucha le genou malade et s'éloigna en disant : " Au revoir, Marie ; l'année prochaine, je reviendrai vous voir, pas avant l'année prochaine. — Au revoir Madame. " Durant tout cet entretien, l'infirme souffrait tant qu'elle ne prit pas garde à la Dame inconnue, et n'accorda aucune attention ni à son vêtement, ni à sa physionomie. Elle la vit lui toucher le genou, sans remarquer la couleur du vêtement qu'elle portait.

L'année suivante, le 11 août 1893, au moment où Marie Carle, au retour de la messe de sept heures, vaquait aux soins du ménage, elle vit devant elle une Dame qui s'était approchée sans bruit. Elle avait le teint blanc et la figure fort belle. La robe, sans aucun ornement, était d'une couleur rose très tendre ; sur ses cheveux qui étaient châtains, était posée une couronne blanche, pareille à celle que forment les plis tuyautes d'un bonnet, elle tenait les mains fermées devant la poitrine, et les doigts entrelacés, dans l'attitude d'une personne qui va prier. " Bonjour, Marie, dit-elle à la malade. — Bonjour, Madame. — Comment va votre jambe ? — Toujours la même chose. — Priez. Le 26 juin 1894, jour de la Saint Anthelme, vos doigts de pied bougeront ; ce sera le début de votre guérison. Le 15 janvier 1895, votre talon se détachera de la cuisse, et la jambe tombant peu à peu commencera à s'étendre et à se redresser. Vous pouvez annoncer à tous ceux qui s'intéressent à vous ce que je vous promets et ce que saint Anthelme va bientôt accomplir. Priez, ayez confiance et vous marcherez. " En parlant ainsi, la Dame toucha le genou et sortit.

Marie Carle, devant cette femme qui lui était inconnue, eut l'impression qu'elle venait de voir la Sainte Vierge, et elle répétait à qui voulait l'entendre que saint Anthelme allait la guérir. Son affirmation, plusieurs personnes peuvent l'attester, parut étrange et ne trouva que des incrédules. " Si saint Anthelme vous guérit, lui disaient ses meilleures amies, Antoinette Jacquin et les Sœurs hospitalières de Belley, ce sera un miracle. "

Une seconde visite eut lieu, comme la plupart de celles qui vont suivre, dans la chambre que l'infirme occupait chez M. Bouverat. Depuis un an elle avait changé de logement ; mais les appartements qu'elle a successivement occupés sont si rapprochés l'un de l'autre qu'elle a toujours vécu sous les yeux des mêmes témoins.

(A suivre)